

7.1.1 – Débats d'Orientation Budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
31 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal
Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M.
Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint
Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos
Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Chevré, Renard,
Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, de Crémiers, M. Colpin et
Mme Pédro, Conseillers Municipaux
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme de Metz	à	Mme Lemaître Clément
M. Damon	à	M. Bichon
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Pouget	à	Mme Chambon
Mme Do Souto	à	Mme Gouveia
Mme Djellat	à	Mme de Crémiers
Mme Riby	à	Mme Pédro
Mme Roger	à	Mme Pingot

Etaient absents : M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

Délibération n° 2024/104

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Préalablement au budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) permet de discuter des orientations budgétaires de la Ville de Gien et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi NOTRe de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu de ce rapport :

- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel au titre de l'exercice en cours ou le cas échéant du dernier exercice connu (structure des effectifs, dépenses de personnels, ...).

Après présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 30 octobre 2024 a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- après en avoir délibéré,
- à la majorité des membres présents ou représentés (3 votes contre : M. Colpin et Mme de Crémiers avec le pouvoir de Mme Djellat),

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, (D.O.B),

- **APPROUVE** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (R.O.B) ci annexé à la présente délibération,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 7 novembre 2024

Le Maire,
Francis Cammal

A blue ink signature of Francis Cammal, the Mayor, written over a circular official stamp of the town of Gien.

Pour extrait conforme
à Gien, le 12 novembre 2024

La secrétaire de séance,
Camille Chevallier

A blue ink signature of Camille Chevallier, the secretary of the meeting, consisting of a large, stylized 'C' followed by a long horizontal line.